



CH-3003 Berne, SEFRI/BGB/met-

Aux

- offices cantonaux responsables de la formation professionnelle
- organisations du monde du travail
- autres milieux intéressés

Réf.: 86915
Nos réf.: met
Berne, le 15.03.2018

Assistante médicale CFC / Assistant médical CFC (86915)

Ordonnance sur la formation professionnelle initiale
Plan de formation, mesures d'accompagnement y comprises (annexe 2)

Mesdames, Messieurs,

L'ordonnance sur la formation professionnelle a été révisée comme suit:

Procédure d'audition du:	4 juillet 2017
Ediction le:	15 mars 2018
Entrée en vigueur le:	1 ^{er} janvier 2019
Procédure de qualification, certificat et titre (sections 8 et 9)	1 ^{er} janvier 2022
Champ de formation (selon la classification ISCED)	N° 0914

Cette ordonnance sur la formation professionnelle initiale remplace l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'Assistante médicale CFC / Assistant médical CFC du 8 juillet 2009 (86910).

Une version imprimée de l'ordonnance pourra être commandée dans quelques semaines auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), diffusion des publications, 3003 Berne (www.bundespublikationen.admin.ch) et sera disponible à l'adresse internet du SEFRI (<http://www.bvz.admin.ch/bvz/index.html?lang=fr>).

Quant au plan de formation, il pourra être consulté dans le courant du mois de mars 2018 sur le site internet de la Fédération des médecins suisses FMH (www.mpaschweiz.ch) et sous (<http://www.bvz.admin.ch/bvz/index.html?lang=fr>).

Meilleures salutations

Toni Messner
Chef de l'unité Formation professionnelle initiale

Copie pour information à:
OFCL, Diffusion des publications fédérales

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI
Toni Messner
Einsteinstrasse 2, 3003 Berne
Tél. +41 58 463 56 14, Fax +41 58 463 75 74
toni.messner@sbfi.admin.ch
www.sbfi.admin.ch